

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

**SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2017**

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	11

Le 23 Octobre 2017, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 Octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

<b>Date de la convocation</b>
10 Octobre 2017
<b>Date d'affichage</b>
10 Octobre 2017

**Etaient présents :**

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;  
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;  
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;  
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;  
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;  
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;  
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;  
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;  
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;  
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal.

**Absents excusés :**

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;  
Madame POCHE Y Yolande, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur SERGENT Gilles ;  
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal ;  
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;  
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

**Secrétaire de séance :**

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

**8 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN 2016**

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'intégralité du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) en 2016. Il précise que ce service est une compétence communale.

Le rapport est annexé à la présente délibération.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Adopte** ce rapport.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.  
A Beuzec-Cap-Sizun,  
Le 23 Octobre 2017

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.